

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Absent(s) : Geneviève Lemaitre et David Desquiret, excusés,
Frédéric BRAYELLE, absent

1) D.E.T.R. 2016 (ETAT) : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dossiers de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 doivent être déposés pour le 20 janvier 2016 et qu'un dossier peut être déposé pour la commune.

En effet, il rappelle que dans le cadre des travaux de mise en conformité de la défense incendie, la commune a fait l'acquisition du bien immobilier appartenant à la succession DERICQUEBOURG en vue de la pose d'une citerne incendie enterrée.

Pour cela, les bâtiments ont été démolis et de ce fait, le virage sur la RD86 a été complètement dégagé, ce qui engendre aujourd'hui un problème de sécurité routière principalement lié à la vitesse des véhicules automobile et à la protection des canalisations dans le virage.

S'agissant d'une route départementale, les services du Conseil Départemental ont été saisis et une visite sur place a eu lieu en présence du Bureau d'Etudes « VERDI » et de Jules BLONDEL, afin de voir quelles solutions sont envisageables pour achever la reconfiguration du virage.

Le solution proposée à la commune aujourd'hui est l'aménagement du carrefour selon un format dit giratoire.

Monsieur le Maire expose ensuite les modalités techniques de réalisation de cet ouvrage, présente le plan de cet aménagement et en donne le coût estimatif qui est de 146.545,00 €.

Il précise ensuite que des financements sont possibles par le Conseil Départemental (58.618,00 € soit 40%) et par l'État (29.309,00 € soit 20%), voire une aide parlementaire et qu'un tel aménagement ne peut s'envisager que si nous sommes aidés.

Un long débat s'engage ensuite.

Après avoir exposé son point de vue et divers échanges avec le Maire, Sylvain D. s'oppose fermement à un tel projet, notamment en raison du coût et en estimant que d'autres réalisations ou aménagements dans le village devraient être pris en compte.

Il est rejoint par Emmanuel D. qui estime lui aussi qu'un tel ouvrage, à ce prix, ne s'impose pas à cet endroit, et qu'il faut peut-être envisager d'autres solutions.

Sylvain D. regrette que la décision est de toute façon prise par la Maire et les Adjoints.

Pierre G. redit qu'il s'agit à ce jour d'une démarche conditionnelle et que d'ailleurs plusieurs notes sur les rendez-vous des adjoints du lundi ont fait état de cette démarche, précise qu'aucune décision de travaux n'a été prise à ce jour et qu'il ne s'agit uniquement que d'inscrire ce projet au titre de la DETR afin d'obtenir une éventuelle subvention, et que le dossier technique peut ensuite être modifié.

Après encore une longue discussion, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (9 pour et 2 contre), décide de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 mais ne s'interdit pas de modifier tout ou partie du projet de giratoire présenté.

2) ESPACE MULTI-SPORTS : Sylvain D. interpelle le Maire sur l'abandon d'un projet déjà évoqué, mais écarté depuis, à savoir qu'il n'y a pas à ce jour de terrain de foot ou aménagement « multi-sports » dans la commune et que cela est très dommageable. Il précise qu'il serait plus judicieux d'envisager un tel projet plutôt qu'un giratoire. Pierre G. l'invite à prendre ce dossier en main et à faire une proposition technique et financière s'il le souhaite avec le concours du secrétaire et de tout prestataire, et précise que ce dossier pourra faire l'objet d'un débat lors d'une prochaine réunion.

3) POINT TRAVAUX : Jules BLONDEL fait un point rapide sur les travaux de mise en conformité de la défense incendie. Ceux-ci sont terminés. Il reste les essais à réaliser.

Il informe ensuite l'assemblée que des travaux assez conséquents vont devoir être réalisés sur la

toiture de la salle afin de stopper les infiltrations d'eau. Le montant devrait être significatif. Un devis a été demandé.

4) ARRET BUS SCOLAIRE : le maire informe l'assemblée que suite à une demande de parents et après la visite sur place d'un agent du service des transports scolaires du Conseil Départemental, une signalisation réglementaire horizontale et verticale va être mise en place à l'arrêt dit « du Calvaire » et ceci dans le but de sécuriser au maximum le cheminement des utilisateurs. Il précise également qu'une autre demande relative à un changement d'horaire dans la prise en charge des élèves fréquentant le lycée A. Châtelet de St.Pol-sur-Ternoise a essuyé un refus, dans la mesure où cela engendrerait beaucoup de changement et un surcoût financier non négligeable.